



VILLE D'HENRICHEMONT
1 PLACE DE LA MAIRIE
B.P. 14 - 18250 HENRICHEMONT
☎ 02.48.26.70.04 - ✉ 02.48.26.96.12
mairiehenrichemont@orange.fr

ARRETE DU 18 juillet 2022 PORTANT REGLEMENTATION de la CIRCULATION ET DE PERMISSION DE VOIRIE

Le Maire d'Henrichemont,

- Vu les articles L2212-2 et L2213-1 du Code Général des Collectivités Territoriales
- Vu le code de la route
- Afin de permettre le bon déroulement des travaux de renouvellement de branchement AEP en plomb par l'entreprise SAUR, Bd des demoiselles – 49400 SAUMUR, rue de Verdun
- Considérant qu'il y a lieu de réglementer la circulation dans un but de sécurité publique, aux alentours et sur son parcours, Rue de Verdun
- Vu l'intérêt général

ARRETE :

Article 1^{er} : La circulation des véhicules se fera par alternat, rue de Verdun à compter du 18 juillet 2022 et ce pour une durée de 40 jours calendaires.

Article 2^{ème} : La commune donne autorisation de voirie à l'entreprise SAUR pendant toute la durée des travaux.

Article 3^{ème} : La signalisation sera mise en place par l'entreprise.

Article 4^{ème} : La Gendarmerie, le Responsable des Services Techniques, et l'intéressée sont chargés chacun en ce qui le concerne l'exécution du présent arrêté dont ils recevront ampliation.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

018-211801097-20220719-2022_07_73a-AR

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 19/07/2022
Affichage : 19/07/2022

publié le 19/07/2022 sur le site internet de la collectivité

Le Maire,
Gilles BUREAU